

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Convocation du : 24 juin 2020

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, Y. JUANICO, E. MILLET-PERRIN, D. PUISSAT, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, A. WOJKIEWICZ

Absent(e)s/Excusé(e)s : A.L JOUVET (Pouvoir à Stéphane Tresse),

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, A. WOJKIEWICZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1°- Vote des tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année 2020/2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021.

Onze Voix pour

2°- Vote des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2020/2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire scolaire pour l'année scolaire 2020/2021.

Onze Voix pour

3°- Création poste d'adjoint technique

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique de 2ème classe d'un temps non complet de 57 heures mensuelles annualisées, en période scolaire, pour effectuer la surveillance des enfants pendant la cantine, la garderie et la bibliothèque.

Dix Voix pour et une abstention



4°- Modification de la durée d'amortissement pour les biens communaux

En 2019, le CA a généré un excédent de fonctionnement, les prévisions futures laissent entrevoir une amélioration nette du budget.

Pour tenir compte de ces améliorations budgétaires et pour revenir à des durées d'amortissements normales, après avis positifs de la DGFIP et de la Préfecture, il est proposé de :

- Solder les amortissements dont la valeur N-1 est inférieure à 2000 €, et de ramener les durées d'amortissement des biens N° 2012-2184-08, Four cantine scolaire et N° 2013-002, Tracto-pelle New Holland, à une durée d'amortissement de 10 ans à partir de la valeur N-1 suivant tableau en annexe 1.
- Modifier la durée des amortissements, suivant tableau proposé

Onze Voix pour

5°- Modification de l'organisation de l'école pour l'année scolaire 2020/2021

M. le Maire expose au Conseil Municipal, la problématique posée par la pandémie du Covid19. Le protocole sanitaire impose à la commune, en cas de mise en place de la semaine à 4 jours et demi avec TAP, un surplus de travail pour la désinfection des salles, surcroît de travail qui ne permet pas un remplacement d'agent en arrêt par le personnel en interne. Les 2 mois de confinement suivi de la reprise partielle au 2^{ème} trimestre 2020, ont engendré une perte substantielle sur le budget communal. La reprise du confinement ou le durcissement du protocole sanitaire peut engendrer un risque financier important et une augmentation des charges de personnel pour la commune.

Mr le Maire propose de modifier les rythmes scolaires à compter de la rentrée 2020, soit 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :
De 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

sept Voix pour, une abstention et trois contre

Choix du conseiller en charge de la commission de contrôle électoral :

Anne-Laure JOUVET



Le Maire

Michel GAUTHIER

